Statuts de la future Université de Toulouse

1ère réunion de concertation inter-établissement

10 mars 2022

Objectifs de notre réunion

- Présenter la démarche et le cadre de réflexion
- Présenter les éléments de cadrage posés par le projet TIRIS
- Présenter les rubriques clés des statuts et les points d’attention à travailler par le GT

Les membres et invités du Groupe de travail

Nom	Etablissement
Lukas Rass-Masson	UT1, animateur
Marion Fortin	UT1
Florent Hautefeuille	UT2
Marie-Christine Jaillet	UT2
Jean-Luc Rols	UT3
Verena Poinsot	UT3
Julien Saint-Laurent	INSA
Ghislaine Bertrand	INP
Fabien Clément	ISAE
Odile Jankowiak-Gratton	UFTMiP
Patrick Levy	Chargé de mission
Michael Toplis	Coordinateur scientifique TIRIS
Philippe Bassot	CMI

La démarche mise en place

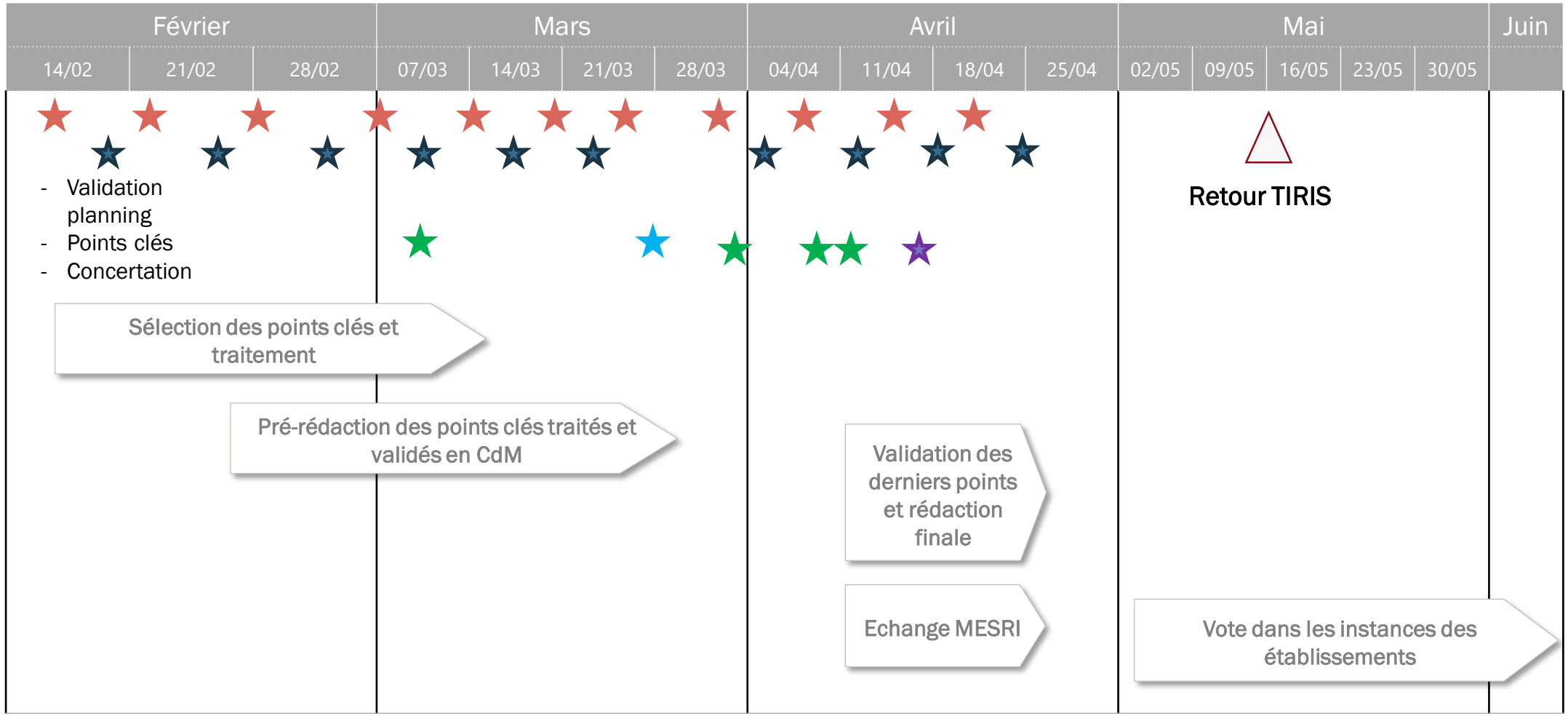

GT Statut — CdM — Concertation inter-établissements — Concertation associés — Concertation ONR

Zoom sur les réunions de concertation à venir

- Notre concertation d'aujourd'hui

- Une session de travail avec les élus enseignants-chercheurs et assimilés des CA des établissements-membres le 5 avril
- Une session de travail avec les élus BIATSS et assimilés des CA des établissements-membres le 14 avril
- Une session de travail avec les élus usagers des CA des établissements-membres le 15 avril

- Une session de travail avec les membres associés le 30 mars

- Une session à programmer avec les organismes nationaux de recherche

Rappel des éléments clés décrits dans le projet TIRIS (1/3)

- Quelques éléments de diagnostic (extraits)
  - « Le mode de gouvernance fédéral n'a pas permis de construire une Université de Toulouse reconnue et visible à l'international et en capacité à saisir les opportunités de financements nationaux. Une des raisons est **la taille déraisonnable et la complexité de ses instances de gouvernance** (80 personnes au CA, 150 au CAc, ainsi que **la faiblesse de leurs prérogatives**.

  - Les partenaires de TIRIS sont prêts à présent à créer les conditions pour construire l'une des meilleures universités de recherche intensive de France grâce à **une nouvelle trajectoire** qui renforce le **niveau d'intégration des membres**.

  - Une gouvernance efficace et cohérente est un facteur essentiel dans notre objectif de devenir une GUR. L'efficacité requiert avant tout un cadre qui facilite et encourage les initiatives individuelles et collectives ascendantes en faveur de l'excellence, et **donc plus proches des universitaires**. Ainsi, l'Université de Toulouse s'appuiera sur des valeurs partagées, combinant l'excellence de la recherche et de l'enseignement, l'impact sociétal à l'échelle locale et mondiale, et l'inclusion ».

Rappel des éléments clés décrits dans le projet TIRIS (2/3)

- La description des instances dans le projet TIRIS (extraits)
  - « **Un Conseil d'Administration** composé d'une trentaine de membres. La majorité des membres élus seront des universitaires, des BIATSS, et des usagers. Le reste du conseil sera composé de personnalités extérieures qualifiées, dont des représentants des collectivités locales.
  - **Un Directoire** d'une dizaine de membres (présidents d'Universités et directeurs d'écoles d'ingénieurs, représentants d'ONR et coordinateur de TIRIS), sera chargé de coordonner l'action de l'UT, de proposer et de mettre en œuvre sa stratégie, et de superviser les grands projets structurants.
  - **Un Sénat académique** et un **Parlement des étudiants** permettront la participation active de tous les acteurs de l'Université (universitaires, personnels administratifs et techniques, étudiants) à la stratégie et à la vie quotidienne de l'Université de Toulouse.
  - Un **Comité d'Evaluation Stratégique** composé d'une majorité de personnalités scientifiques externes, ainsi que de personnalités internes hautement reconnues (par exemple, des membres locaux de l'Académie des Sciences). Il sera chargé de conseiller le Conseil d'Administration de l'UT, tant sur sa trajectoire que sur les grands projets structurants, dont TIRIS ».

Rappel des éléments clés décrits dans le projet TIRIS (3/3)

- Les engagements dans TIRIS (extraits)
  - « Un objectif **d'accélérer la transformation de l'Université de Toulouse** vers les standards internationaux qui caractérisent les Universités à forte intensité de recherche dans le monde, les actions suivantes seront initiées :
    - Le nom "Université de Toulouse" deviendra la signature standard des publications ;
    - Une fois que les agences de classement auront confirmé que l'Université de Toulouse est une université reconnue, les membres abandonneront leurs classements au profit de l'Université de Toulouse ;
    - Le doctorat et les autres diplômes seront délivrés par la Présidence de l'Université de Toulouse ;
    - Les partenaires partageront une stratégie de recherche commune ;
    - Les partenaires partageront une stratégie commune en matière d'enseignement supérieur ;
    - Tout en promouvant le principe de subsidiarité et en conservant la capacité de chacun de ses membres à disposer de leur propre budget et de la gestion de leurs ressources humaines, l'Université de Toulouse produira une lettre d'orientation budgétaire et RH, et elle définira un processus de suivi de l'efficacité de sa mise en œuvre par les membres. Chaque année, les instances de gouvernance de l'UT formuleront des avis ex-post sur les engagements liés aux orientations RH et financières. »

La structure des statuts et les points clés à traiter (1/5)

Rubrique des statuts	Points clés à prendre en compte
1. Les missions de la future université	• Un rappel des missions incluses dans la loi • L'ajout de missions spécifiques pour souligner la spécificité du site
2. Les compétences de la future université	• Des compétences qui dessinent une trajectoire vers une GUR • Une distinction claire entre ce que fait l'UT et ses établissements-membres • La nécessité d'afficher des compétences propres et de persuader le jury du PIA4 de la réalité de cette université (par exemple délivrance de diplômes)

La structure des statuts et les points clés à traiter (2/5)

Rubrique des statuts	Points clés à prendre en compte

2. La composition du Conseil d'Administration	• **La nécessité d'un nombre limité de membres en cohérence avec le dossier TIRIS et la vision d'un jury international au regard de :**
	  • La prise en compte de la représentativité de chaque établissement-membre au sein du CA
	  • La représentativité des quatre collèges électoraux (EC A et B, BIATSS, étudiants)
	  • La présence de personnalités extérieures
	  • La présence des membres associés et des organismes nationaux de recherche
	• **Le choix des modes d'élection du CA en prenant en compte :**
	  • La nécessité d'assurer la cohérence des décisions entre les CA
	  • La représentativité des établissements-membres
	  • Le processus démocratique

La structure des statuts et les points clés à traiter (3/5)

Rubrique des statuts	Points clés à prendre en compte
3. Le Directoire	• Le nombre de participants, la représentation des établissements-membres • La présence d'établissements associés et des organismes nationaux de recherche • Les modes de décision au sein de l'instance : majorité simple, qualifiée, unanimité. Le poids de chaque établissement lors du vote • La présence du Président de l'UT, sa position au sein du Directoire (Présidence ou pas), son poids lors du vote • Les compétences du Directoire

La structure des statuts et les points clés à traiter (4/5)

Rubrique des statuts	Points clés à prendre en compte
4. Le Sénat académique	• Le nombre total de membres • La composition : les catégories de représentants et le nombre de représentants par catégorie • La place de chaque établissement • La place des personnalités extérieures • La place des disciplines • Le mode d'élection / de désignation par catégorie • Les compétences : avis sur les orientations stratégiques de l'UT ?

La structure des statuts et les points clés à traiter (5/5)

Rubrique des statuts	Points clés à prendre en compte
5. Le Président	• Le mode d'élection du Président (proposé ou pas par le Directoire ; majorité qualifiée / absolue au sein du CA de l'UT, appel à candidature international ou pas…) • Le statut du Président : profil, pas de fonction élective au sein des établissements-membres… • La durée du mandat et nombre de mandat possible (4 ans / 5 ans – 1 fois renouvelable) • Les modes de révocation (sur proposition du Directoire ou pas, type de majorité requise au sein du CA…) • Les compétences attribuées